

Le 17 Août 2016

Lettre aux habitants de Billancelles

Des évènements récents conduisent le conseil municipal de Billancelles à communiquer au sujet des opérations de remembrement. Jusqu'à présent, nous nous étions abstenus de toute intervention ou commentaire, dans un souci d'apaisement. Il nous semble, aujourd'hui, nécessaire de rappeler certains faits.

Un remembrement, pourquoi ?

Le premier remembrement sur notre commune a été réalisé en 1953. Après trois générations d'agriculteurs, des successions et des partages ont eu lieu dans les familles des exploitants. Aujourd'hui une quarantaine d'agriculteurs interviennent sur notre territoire, provenant de diverses communes plus ou moins éloignées. Les agriculteurs, conjointement avec des communes voisines de Saint-Arnoult-des-Bois, de Landelles et de Pontgouin, ont souhaité réaménager le parcellaire pour le rendre plus cohérent et mieux adapté aux pratiques agricoles d'aujourd'hui.

Après cet aménagement, seulement une dizaine d'agriculteurs travailleront sur la commune ! Cela diminuera d'autant les déplacements de matériels sur les routes et sur les chemins et permettra de réduire les doublures d'épandage d'engrais et de pesticide, double bénéfice pour les agriculteurs et les habitants de la commune.

Le remembrement a été initié en 2012, par délibération des 4 communes et la maîtrise d'œuvre générale est assurée par le service compétent du conseil départemental d'Eure-et-Loir. Dans ce cadre, les associations d'aménagement foncier et le département ont proposé d'intégrer certaines suppressions de petites routes départementales dans le nouveau schéma parcellaire.

Le choix des routes concernées a été validé, le 16 novembre 2015, par la majorité du conseil municipal, qui est, rappelons-le, élu démocratiquement et composé à 73% par des conseillers non-agriculteurs. Les accusations de déni de démocratie ou de conflit d'intérêt sont pour le moins, désobligeantes, voire calomnieuses.

La préfecture a demandé début Août 2016 aux associations foncières, en charge de l'exécution des travaux d'aménagement, de surseoir à la démolition des routes concernées, en attente de la décision du juge des référés. C'est dommageable pour les exploitants agricoles, qui doivent rentrer dans leurs nouvelles parcelles pour commencer les semis de Colza dès le 15 Aout ! Cela engendrera aussi nécessairement des coûts supplémentaires car les entreprises n'ayant pas été en mesure de travailler selon le calendrier initialement prévu, demanderont des compensations.

Il est sans doute utile de rappeler que les opérations de remembrement ne sont pas gratuites pour les agriculteurs, puisqu'une participation financière de 230 euros HT de l'hectare est demandée à chacun d'entre eux.

D'autre part, l'agriculture contribue au 1/3 des recettes fiscales de la commune, par l'intermédiaire du versement de la taxe foncière sur le « non-bâti ».

La route RD347-1, reliant Landelles à Billancelles, sera supprimée : son étroitesse rendait la circulation parfois difficile, notamment lors de croisement. C'est pour cela que depuis plusieurs années, le car scolaire ne l'emprunte plus. Les deux communes continueront bien sûr à subventionner le ramassage scolaire et la cantine, afin d'éviter aux parents de se déplacer.

En revanche, nous avons demandé au département de réaliser plusieurs aménagements routiers et celui-ci s'est engagé le 13 novembre 2015 à faire les aménagements suivants.

- Faire élargir la route RD125 reliant Billancelles à Courville de manière à assurer un trafic normal et sûr. L'emprise de terrain est d'ailleurs en cours.
- Aménager le carrefour de la D24 et de la D23 au lieu-dit Balaclava.

Par ailleurs, le carrefour de la D125 avec la route du hameau de la Noëlle, sera aussi aménagé. De plus, la commune a prévu, dans le budget 2016, la réfection et l'élargissement de la route traversant la Noëlle.

Toutes ces améliorations seront de nature à absorber et sécuriser le supplément de trafic engendré par les nouveaux flux de circulation sur les itinéraires de substitution.

Le conseil municipal de Billancelles s'est aussi préoccupé des chemins : il y aura à peu près la même longueur de chemins que précédemment. Nous vous présenterons prochainement le projet validé.

Voilà les informations que nous souhaitons partager avec vous. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs....

Le Maire, Jean-Marc Bonnet et la majorité du conseil municipal de Billancelles

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Bonnet', is written over two horizontal lines. The signature is stylized and cursive.